

« Accord de Copenhague » : échec de la Conférence sur le climat

La conférence de Copenhague, appelée COP 15 (« 15^e Conférence des parties »), s'est tenue du 7 au 19 décembre 2009 sous l'égide de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). 45 000 personnes accréditées y ont participé, dont une centaine de chefs d'Etats, 11 500 délégués, 23 000 observateurs et environ 3 500 journalistes. Après plus de douze jours de négociations, seul un [accord](#) a été trouvé entre plusieurs pays¹. Ce texte n'est pas contraignant et ne prévoit aucun nouveau traité en remplacement du protocole de Kyoto qui s'achève en 2012. L'accord reconnaît « l'opinion scientifique selon laquelle la hausse des températures mondiales doit être inférieure à 2°C » et que « de fortes réductions des émissions mondiales sont nécessaires selon la science ». Cependant, aucun consensus sur les émissions mondiales de gaz à effets de serre n'a pu être trouvé. D'après le document, les pays industrialisés doivent soumettre avant le 31 janvier 2010 « des objectifs pour 2020 sur les émissions concernant l'ensemble des activités économiques ». Les pays développés qui sont liés par le protocole de Kyoto (ce n'est notamment pas le cas des Etats-Unis) vont relever leurs objectifs actuels mais aucun accord sur l'année de référence des objectifs pour 2020 (1990 ou 2005) n'a été trouvé. Les pays en développement vont, quand à eux, « mettre en œuvre des actions de limitation », afin de ralentir la croissance de leurs émissions, qu'ils devront annoncer pour le 31 janvier 2010. Tous les deux ans, ils présenteront un rapport sur les progrès de ces actions dans le cadre de la CCNUCC. Sur la question du financement, « l'accord de Copenhague » prévoit la création d'un « Fonds climatique vert de Copenhague ». L'« objectif » est de lever 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz et à s'adapter aux changements climatiques. S'il précise que ces financements proviendront d'un « grand nombre de sources », les pays développés devraient contribuer à hauteur de 30 milliards de dollars annuels sur la période 2010-2012. Le texte ne précise pas, toutefois, les contributions de chacun de ces pays, ni la répartition entre les pays en développement. Aucun accord n'apparaît dans le document sur l'opportunité d'inclure dans les objectifs climatiques les émissions générées par le trafic aérien et maritime, l'agriculture et l'activité forestière.

N'ayant pu obtenir une adoption formelle de « l'accord de Copenhague », l'ensemble des participants de la Conférence ont indiqué « prendre note » du « nouvel accord de Copenhague ». De nombreux pays, le Soudan, le Nicaragua, Cuba, le Venezuela et la Bolivie notamment, ont fait savoir qu'ils rejetaient ce texte. Yvo de Boer, le Secrétaire exécutif de la CCNUCC a expliqué à propos du texte qu'il ne fallait pas « perdre de vue qu'il s'agit d'une lettre d'intention qui ne précise pas ce qui doit être fait sur le plan juridique. Il faut maintenant traduire l'accord politique de Copenhague en un texte renfermant des objectifs réels, mesurables et vérifiables ». La suite du processus de discussion demeure floue. La prochaine Conférence annuelle aura lieu en décembre 2010 à Mexico, après un cycle de négociation de deux semaines prévu à Bonn, en Allemagne, du 31 mai au 11 juin.

Fin de la « guerre de la banane »

L'Union européenne (UE) et les pays producteurs d'Amérique latine ont paraphé le 15 décembre un accord mettant fin à plus de 15 ans de « guerre de la banane ». L'accord conclut « l'une des sagas les plus sensibles et complexes jamais portées devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) », a souligné Pascal Lamy le directeur de l'OMC. Les pays latino-américains contestaient le régime douanier préférentiel accordé par l'UE aux pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) leur permettant d'exporter des bananes sans droit de douane vers l'Europe. Le nouvel accord prévoit que l'UE abaisse graduellement ses droits de douane sur les bananes, de 176 euros la tonne actuellement à 114 euros d'ici 2017. Le premier palier de 148 euros doit être appliqué « dès que l'accord sera signé par les parties », selon l'UE. Les Etats-Unis ont annoncé avoir paraphé un accord complémentaire avec l'UE, qui devrait aboutir « au règlement des différents conflits sur la banane et des plaintes contre l'UE ». Selon une [étude](#) publiée par International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD), l'accord devrait entraîner une chute de 14% des exportations de bananes des pays ACP vers l'UE, tandis que celles des pays latino-américains augmenteraient de 17%. « Je sais que les pays ACP feront face à des difficultés pour s'adapter à la nouvelle situation », a reconnu le Commissaire européen au développement, Karel De Gucht, « mais l'Union européenne va faire de son mieux pour les aider ». L'UE a prévu une enveloppe allant « jusqu'à 200 millions d'euros » pour aider les pays ACP à « s'ajuster à une concurrence plus sévère de l'Amérique latine ». Pour José Manuel Barroso, le président de la Commission européenne, « l'accord de Genève devrait permettre de stimuler le système commercial international ».

¹ Les Etats-Unis, le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, la France, l'Australie, l'Allemagne, l'Union européenne, le Japon, l'Ethiopie, le Bangladesh, la Russie, le Mexique, l'Espagne, la Corée du Sud, la Norvège, les Maldives, la Colombie et l'Indonésie.